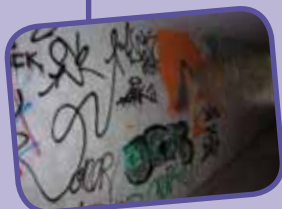


## tag et graffiti



Un **tag** est une signature propre à un individu ou un groupe sans signification artistique, dont le sens échappe aux non-initiés.



Un **graffiti** est un dessin élaboré à partir d'une esquisse préparée par son auteur. La recherche esthétique est indéniable. Il est considéré comme un mode d'expression artistique urbain.

Toutefois, le fait d'apposer des tags et des graffiti est considéré comme un délit passible d'une amende pouvant atteindre 3 750 € et d'une peine de travail d'intérêt général. En cas de préjudice plus important, l'infraction peut être correctionnalisée et passible d'une peine d'emprisonnement.

## enlèvement des tags et graffiti

**Vous êtes :**

- propriétaire,
- gérant,
- syndic,
- commerçant...

**Vous avez été victime de tags  
que faire ?**



# Agir contre les

## tags et graffiti

Depuis juillet 2008, à Besançon, les fortifications VAUBAN sont inscrites au Patrimoine mondial de l'UNESCO.

La lutte anti-tags, encore plus qu'auparavant, contribue à l'embellissement et la propreté de Besançon.

**Vous êtes victime de tags ou de graffiti, voici la démarche à suivre :**

- 1 Déposer une plainte auprès des **services de la Police nationale**.  
Commissariat central :  
03 81 21 11 22
- 2 Contacter le **service de propreté urbaine** de la Ville de Besançon :  
au 03 81 87 82 37  
ou 03 81 87 82 33

**Nous pouvons vous proposer :**

- Soit une **convention d'abonnement annuelle** d'enlèvement de tags ou graffiti qui vous garantit des interventions systématiques de nos équipes sur les façades sur rues et visibles depuis le domaine public. Elle est proposée contre une participation financière annuelle calculée par rapport à la surface de façade garantie.  
Les interventions seront effectuées dans un délai de 15 jours maximum.

- Soit une **intervention ponctuelle** d'enlèvement des tags ou graffiti facturée à l'heure.



# Les techniques

## de nettoyage

Trois procédés de nettoyage peuvent être mis en œuvre selon le type de support et de revêtement.

### ■ **Recouvrement (ou masquage) :**

Recouvrement des tags avec une peinture adaptée. Il est réalisé sur une surface circonscrite à l'emprise des tags et sur une hauteur d'environ 2,50 mètres.

### ■ **Mécanique :**

Gommage hydropneumatique : projection à basse pression (0,5 à 7 bars) de microparticules sèches.

### ■ **Chimique :**

Application d'un produit décapant, diluant ou solvant sur les tags et les graffiti afin de dissoudre l'agent de marquage.

### **Les supports traités**

Tous les supports et revêtements peuvent être traités. Toutefois, des réserves peuvent être émises sur les lasures, les aluminiums, les pvc, le marbre et autres matériaux composites qui pourraient être endommagés par les interventions.

Les supports et revêtements fortement dégradés (indépendamment des tags et des graffiti) ne seront pris en garantie qu'après une restauration ou une réparation à la charge du propriétaire.

